

résidentielle de l'île de Montréal. On peut la décrire comme un district de travailleurs où vivent des employés des chemins de fer, de la Northern Electric et de l'aéronautique. Le chômage y sévit plus que jamais lorsque l'économie ralentit. Je me souviens combien ils ont souffert entre 1958 et 1962. Que faisaient-ils en 1960? Les prestations d'assurance-chômage étaient alors bien moindres que celles d'aujourd'hui. L'aide sociale existait à certains endroits, mais quels autres programmes étaient prévus pour aider les chômeurs entre 1958 et 1962? Aucun, monsieur l'Orateur. Pas de programme de travaux d'hiver, pas de ministère de la Main-d'œuvre, pas de programme de main-d'œuvre. Le régime d'assistance publique du Canada, le régime de pensions du Canada, le régime de rentes du Québec n'existaient pas non plus. Il n'y avait pas de subventions à la mobilité, d'assurance frais-médicaux sauf dans la province de Saskatchewan où le plan était l'œuvre de ces messieurs du Nouveau parti démocratique. En fait, il y avait très peu de chômage en Saskatchewan parce que la plupart des gens se dirigeaient vers la Colombie-Britannique. Les statistiques le prouvent. De toute manière, les chômeurs ne recevaient pas grand-chose en ce temps-là.

• (4.40 p.m.)

Le mieux que nous puissions faire pour les chômeurs, c'est bien entendu de leur trouver des emplois et ce doit être l'objectif du gouvernement actuel comme de tout autre gouvernement. Une main-d'œuvre instruite l'exige de plus en plus et elle continuera de le faire. Mais nous pouvons au moins nous consoler à la pensée qu'aujourd'hui, les chômeurs peuvent recourir à certains programmes. Chaque jour durant la période des questions, j'entends des oppositionnels se moquer du programme de formation de la main-d'œuvre. Je n'ai pas à défendre la portée de ce programme ni le ministre dont il relève, mais les statistiques révèlent qu'il s'agit d'un programme actuellement en vigueur, qui n'existait pas durant la grave crise économique, alors que les conservateurs étaient au pouvoir entre 1958 et 1962.

M. Lewis: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Mackasey: Je n'ai pas interrompu le député et je n'ai pas posé ma candidature pour un poste quelconque. Par conséquent, fichez-moi la paix.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Une réponse intelligente du ministre.

L'hon. M. Mackasey: Je suis heureux de constater que le député me trouve intelligent. C'est un véritable compliment de sa part. Il est excellent juge.

Nous avons affecté à la formation de la main-d'œuvre en 1969-1970 la somme de \$245,044,076. C'est un montant considérable lorsqu'on songe qu'il provient du trésor public. Il n'était pas à la disposition des chômeurs il y a dix ans. Comme mon collègue l'a fait remarquer aujourd'hui en répondant à une question, le programme de la main-d'œuvre n'aide pas seulement les chômeurs en leur assurant un revenu hebdomadaire, mais les prépare aussi, en les formant, à pouvoir profiter de la relance économique quand elle se produira d'ici quelques mois.

Depuis 1960, sur les instances de nombreux députés qui, je crois qu'on peut le dire en toute justice, appartiennent à tous les partis, on a vu l'instauration du régime des pensions du Canada et du régime des rentes du Québec. Nous n'avions pas ces régimes quand le taux de chômage a atteint les 7 et les 8 p. 100 en 1960. On croit souvent que le régime des pensions du Canada ne fait que verser une pension aux cotisants quand ils atteignent l'âge de 65 ans, mais ceux qui connaissent mieux la loi savent qu'elle offre un revenu à ceux qui se retirent prématurément du marché du travail pour cause d'invalidité, de maladie ou autre. Ce programme n'était pas en vigueur quand le chômage a atteint son maximum dans les années soixante, mais les chômeurs y auront recours de plus en plus lorsqu'il aura pris son plein effet dans quelques années.

Certains autres programmes comme l'assurance-santé sont d'un grand secours au chômeur. J'ai déjà rendu hommage au NPD qui fut le premier à l'établir en Saskatchewan. Il a maintenant été étendu à tout le pays et il enlève un fardeau financier considérable des épaules de ceux qui sont le moins en mesure de payer les frais d'hôpitaux et les notes de médecin. Voilà un autre programme qui n'existait pas sous le régime des conservateurs et pourtant nous avons un taux de chômage de 7 p. 100 en 1960.

Une voix: Voilà un ministre progressiste.

L'hon. M. Mackasey: Toutes sortes d'assurances...

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Les conservateurs ont été élus en 1958. Allons donc!

L'hon. M. Mackasey: Je n'ai pas cité les pires statistiques, bien que j'aurais pu le faire. J'ai mentionné 1960 parce que les députés d'en face avaient eu deux bonnes années pour mettre en vigueur leur politique économique et abaisser le taux de chômage. Or, qu'ont-ils fait? Le taux de chômage a atteint environ 7 p. 100 alors qu'il n'existait pas de programme de main-d'œuvre pour aider les chômeurs, d'assurance-santé sauf dans une province, de subventions de mobilité pour aider les travailleurs possédant la compétence voulue à se rendre aux endroits où des emplois les attendaient. Il n'y avait pas de ministère de l'Expansion économique régionale habilité à acheminer des fonds vers les régions du pays qui en avaient le plus besoin; il n'y avait pas de régime de pensions du Canada, pas de régime des rentes du Québec. Bref, en 1958 et en 1960, il n'y avait pas d'autre choix que de s'adresser au bien-être social. Ce n'est plus le cas aujourd'hui parce qu'un gouvernement libéral a eu la prévoyance et le courage de proposer des lois sociales entre 1963 et 1970 qu'on peut maintenant invoquer dans l'intérêt de ceux qui chôment temporairement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Mackasey: Au cas où j'aurais été trop modeste en parlant des réalisations du gouvernement actuel dans le domaine de l'assurance-santé, il ne faut pas oublier que l'assurance-hospitalisation a été mise en vigueur en 1957 ou 1958 quand le leader libéral de l'autre endroit était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je pense que c'était en 1957. Mais c'était